

Végétalisation des copropriétés : Le nécessaire accompagnement des habitant·es

Évaluation qualitative des premiers tests d'accompagnement
dans la Métropole de Lyon

OCTOBRE
2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION : UN DISPOSITIF DU PLAN NATURE POUR VÉGÉTALISER LES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS PRIVÉS	4
Des ambitions formalisées dans l'axe 4 du Plan Nature	
Un dispositif d'aide financière et technique	
Une année test caractérisée par un foisonnement riche d'initiatives	
Un accompagnement technique et humain porté par des associations partenaires	
Une étude pour dresser le bilan de la première année d'accompagnement des copropriétaires	
PARTIE 1 : BILAN D'UNE ANNÉE D'AMORÇAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT	
1. Où on s'engage ? La localisation des projets de végétalisation	6
Une participation parsemée et inégale sur le territoire	
Un plus faible investissement dans l'Est lyonnais	
2. Qui s'engage ? Le profil des 10 enquêtés	8
Analyse d'un échantillon de sollicitations et entretiens avec des habitants	
Des profils prédisposés à conduire un projet : CSP+, engagement citoyen exacerbé, conscience écologique...	
Un dispositif qui nécessite un effort d'ouverture sur des profils moins acculturés aux enjeux écologiques	
3. Pourquoi on s'engage ? Les motivations et les réticences	9
De multiples motivations des collectifs d'habitants	
Quelques réticences	
4. Comment se déroule l'accompagnement ? Retours sur les deux méthodes testées	10
Un accompagnement pédagogique essentiel et une expertise reconnue par les habitants	
L'accompagnement « idéal » doit pouvoir s'adapter à chaque situation et rester diversifié	
5. Les co-bénéfices : un dispositif transversal riche en externalités positives	12
Un dispositif qui nourrit la cohésion sociale faisant le lien avec le projet de solidarité métropolitain	
Un dispositif qui nourrit la créativité faisant le lien avec le projet culturel métropolitain	
Un dispositif qui nourrit l'attachement territorial des habitants	
Un dispositif d'apprentissage tout au long de la vie faisant le lien avec l'éducation populaire	
Un dispositif qui stimule le co-design pour expérimenter la concertation	
6. Les limites du dispositif	14
Des freins à la concrétisation des projets de végétalisation	
Une culture des professionnels du paysage en décalage par rapport aux préconisations écologiques	
Un conflit d'imaginaire sur le beau et le propre	
Des difficultés de synchronicité entre le temps administratif, le calendrier de plantation et la motivation des habitants	
Un appui scientifique et pédagogique limité qui réduit la taille des projets	





PARTIE 2 : QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE L'ÉTUDE ?

1. Propositions pour augmenter le potentiel du dispositif 18

Clarifier et restructurer les objectifs de fond

Améliorer le suivi des projets

Poursuivre et élargir l'accompagnement de proximité auprès des habitants

Fédérer un réseau de professionnels du paysage en adéquation avec les pratiques de gestion écologique

Accompagner le montage opérationnel et financier des projets : permanence, simulateur de subvention, etc.

Essaimer et organiser un transfert d'expériences, animer une communauté de pionniers

Mobiliser les moyens humains pour répondre à l'ambition et imaginer des co-portages du dispositif avec des structures socio-culturelles

Mieux communiquer sur le dispositif : canaux de connaissances et communication de proximité

2. Des perspectives structurantes à envisager pour consolider le dispositif 20

Une évolution du financement

Des synergies entre dispositifs complémentaires : rénovation énergétique horizontale, renaturation au-delà de la pleine terre et récupération des eaux de pluie

3. Un élargissement du dispositif sur d'autres espaces à renaturer 21

CONCLUSION

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT BÉNÉFIQUE À DES MICRO-TRANSITIONS CULTURELLES 22

Un dispositif qui éclaire les micro-transitions culturelles et qui fait évoluer les perceptions esthétiques et symboliques du rapport à la nature en ville

Un dispositif qui déploie le pouvoir d'agir des citoyens colibris

Un accompagnement indispensable : expertise, appui technique, lien social...

ANNEXE

POUR ALLER PLUS LOIN, DES ÉLÉMENTS DU BENCHMARK 24

TABLEAU DES AIDES POUR LES COPROPRIÉTAIRES 26

INTRODUCTION

UN DISPOSITIF DU PLAN NATURE POUR VÉGÉTALISER LES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS PRIVÉS

En réponse à l'urgence climatique, la chute de la biodiversité et pour que chaque citoyen.ne puisse disposer d'un espace de nature à proximité de son habitat, la Métropole de Lyon a adopté en 2021 le Plan Nature visant à développer la nature en ville dans les espaces privés et publics.

Source

Les atlas communaux de la Métropole de Lyon, Urbalyon, 2021.

70% de la végétation métropolitaine se situe sur du foncier privé

(entreprises, particuliers, etc.)



Pourquoi investir et soutenir la végétalisation dans les espaces privés ?

L'analyse par photo-interprétation conduite en 2015 a révélé que 70% de la végétation de la Métropole, hors champs cultivés et forêts, se situait sur du foncier privé et restait inégalement réparties entre les communes. Les actions de plantation sur l'espace public ne sont donc pas suffisantes seules pour répondre aux enjeux du Plan Nature.

Le parc résidentiel collectif constitue donc un potentiel majeur de soutien au végétal et plus largement, à la reconstitution d'un milieu accueillant pour la biodiversité en ville.

C'est dans une logique de domanialité complexe que les pouvoirs publics doivent imaginer des moyens d'inciter chacun.e pour atteindre des objectifs communs d'adaptation au changement climatique, d'amélioration du cadre de vie ou encore de restauration de la biodiversité.

Des ambitions formalisées dans l'axe 4 du Plan Nature

La Métropole s'engage au travers du plan Nature, dans une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains.

L'axe 4 de cette stratégie vise, d'une part, à augmenter la place et la part du végétal dans les espaces collectifs ou communs des résidences des bailleurs ou des copropriétés. D'autre part, cette politique porte l'objectif d'améliorer la qualité de ces écosystèmes en y introduisant plus d'abondance et de diversité écologique.

Que ces terrains soient initialement constitués de sols naturels, de remblais, voire de surfaces totalement imperméables, l'objectif est de les renaturer tant par des plantations qualitatives et à fort intérêt écologique que par une gestion alternative des eaux pluviales et une gestion écologique de la végétation.

Un dispositif d'aide financière et technique

Depuis l'automne 2021, la Métropole déploie un dispositif de soutien financier à la végétalisation du parc résidentiel collectif privé (copropriétés et bailleurs sociaux). Une enveloppe de 2,5 millions d'euros sur le mandat est dédiée au dispositif.

Le soutien financier apporté par la Métropole prend en charge entre 30% et 65% du coût des plantations, selon les lieux et les types de projets.

Si le dispositif repose essentiellement sur un soutien financier, un accompagnement humain et technique, allant de la connaissance du milieu aux conseils de plantations ou de gestion alternative, est également mis en place pour assister les habitants dans leurs projets. Cet accompagnement technique et humain n'est toutefois pas systématiquement sollicité.

Les prérequis pour bénéficier de l'aide sont les suivants :

- Le collectif de logements doit être antérieur à 2015
- Le projet de végétalisation doit être prévu en pleine terre et supervisé par un professionnel (paysagiste ou association)
- Les projets doivent comporter au moins deux strates végétales sur les trois existantes
- Pour pouvoir déposer le dossier, le budget du projet doit avoir été voté en assemblée générale de copropriété

Par ailleurs, 26 communes prioritaires carencées en végétation ont été identifiées par la Métropole et bénéficient d'un appui financier plus important.

Une première phase de déploiement caractérisée par un foisonnement riche d'initiatives

Depuis 2021, de multiples projets de végétalisation ont été recensés sur la **plateforme Toodego**. Qu'ils soient des bailleurs sociaux ou des copropriétaires, les porteurs de projet ont le choix de **solliciter ou non un accompagnement technique**, en supplément de l'aide financière.

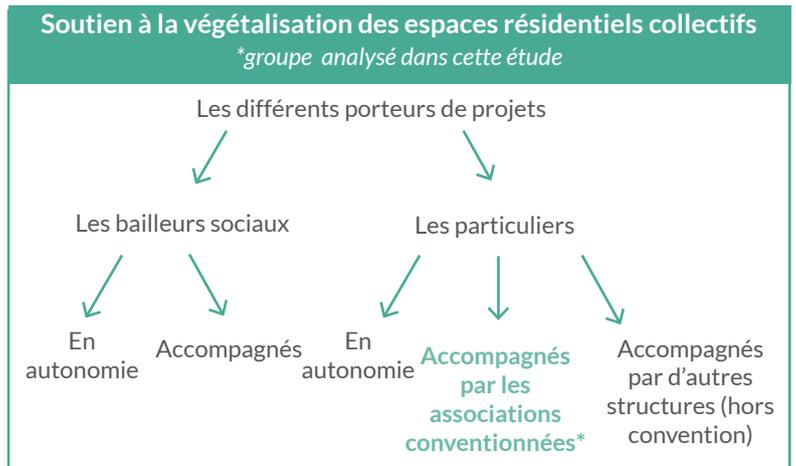
Comme le détaille l'**illustration 1**, le dispositif finance différents types de projets et niveaux d'accompagnement.

Un accompagnement technique et humain porté par des associations partenaires

L'accompagnement technique peut être réalisé par différentes structures (associations, professionnels du paysage, etc.). Parmi elles, **trois associations ont été conventionnées** pour accompagner les habitants dans leur démarche de végétalisation. Ces associations partenaires sont :

- L'association **Arthropologia (ARTHRO)**
- Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (**CAUE**) Rhône Métropole
- L'association **Des espèces parmi' Lyon (DEPL)**

ILLUSTRATION 1 : Diversité des projets soutenus par le dispositif d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs privés



3

associations ont accompagné
44 copropriétés dans le cadre du
conventionnement



UNE ÉTUDE POUR DRESSER LE BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTAIRES

1

atelier organisé
avec les structures
d'accompagnement

44

copropriétés ayant
sollicité l'accom-
pagnement ont
été contactées

10

entretiens
réalisés auprès
des habitants
porteurs de projet

Un arrêt sur image sur l'appropriation du dispositif par les habitants

Cette étude-bilan vise à pointer les **enseignements et les multiples apports** d'une démarche d'accompagnement à la végétalisation en cours. Elle **analyse uniquement l'accompagnement des copropriétaires porté par ces trois associations conventionnées**.

Le 7 avril 2023, Urbalyon a d'abord animé un **atelier participatif** avec les trois structures d'accompagnement et la Métropole.

Cet atelier a permis d'échanger sur les projets accompagnés, d'identifier les difficultés rencontrées par les accompagnateurs, les outils utiles ou manquants à mobiliser tout au long du « parcours utilisateurs », de dresser une liste de « bonnes pratiques » tout en valorisant les enseignements du benchmark sur la « posture de l'animateur ».

Analyse d'un échantillon de sollicitations et entretiens auprès des habitants

La base de données analysée compte **44 projets** (entre 2021 et février 2023) **ayant sollicité un accompagnement auprès des associations mandatées**. Les habitants porteurs de projet **ont tous été contactés par téléphone** afin de connaître le niveau d'avancement de leur démarche de végétalisation.

Attention, cette liste de projets n'est pas exhaustive car elle ne comptabilise pas l'ensemble des projets recensés dans Toodego. Les projets portés en autonomie par les habitants ou portés par les bailleurs sociaux n'ont pas été analysés.

Par ailleurs, Urbalyon a réalisé **10 entretiens avec des porteurs de projet** (soit un échantillon représentant près d'1/4 des projets accompagnés) afin de collecter l'expression des bénéficiaires : retours d'expérience, motivations, besoins complémentaires, etc.

PARTIE 1

BILAN D'UNE ANNÉE D'AMORÇAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT

1. OÙ ON S'ENGAGE ?

LA LOCALISATION DES PROJETS DE VÉGÉTALISATION

Une participation au dispositif parsemée et inégale sur le territoire

D'après l'analyse des 44 projets ayant sollicités une aide des associations partenaires, **la participation est principalement concentrée dans 3 communes ayant communiqué sur le dispositif** : Caluire et Cuire (22%), Villeurbanne (18%) et Lyon (40%), essentiellement dans le 3e, 4e, 6e, et 9e arrondissement.

Cette concentration souligne l'importance d'un **portage municipal** du dispositif et d'une **communication mobilisant les relais locaux**.

Un plus faible investissement dans l'Est lyonnais

Comme l'illustre la carte n°1, on constate une **faible participation dans les communes de l'Est lyonnais**, pourtant carencées en végétation et densément peuplées. L'Est lyonnais apparaît comme le territoire où le dispositif pourrait être renforcé.

En effet, il existe dans la Métropole de Lyon une **fracture territoriale entre le Nord/Ouest et le Sud/Est** de l'agglomération en terme de couverture végétale.

Par exemple, la commune de Charbonnière-les-Bains compte une couverture arborée de 47% contre 15% pour la commune de Saint Fons.

Le **dispositif d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels privés collectifs** pourrait être une **politique publique motrice** dans ce contexte territorial inégalitaire.

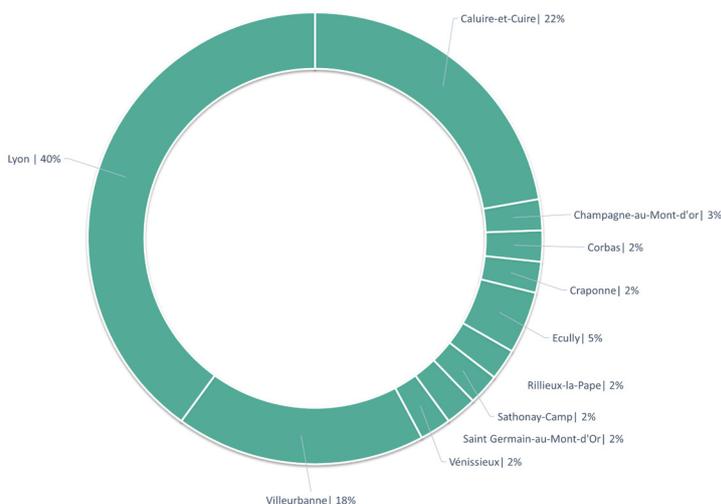


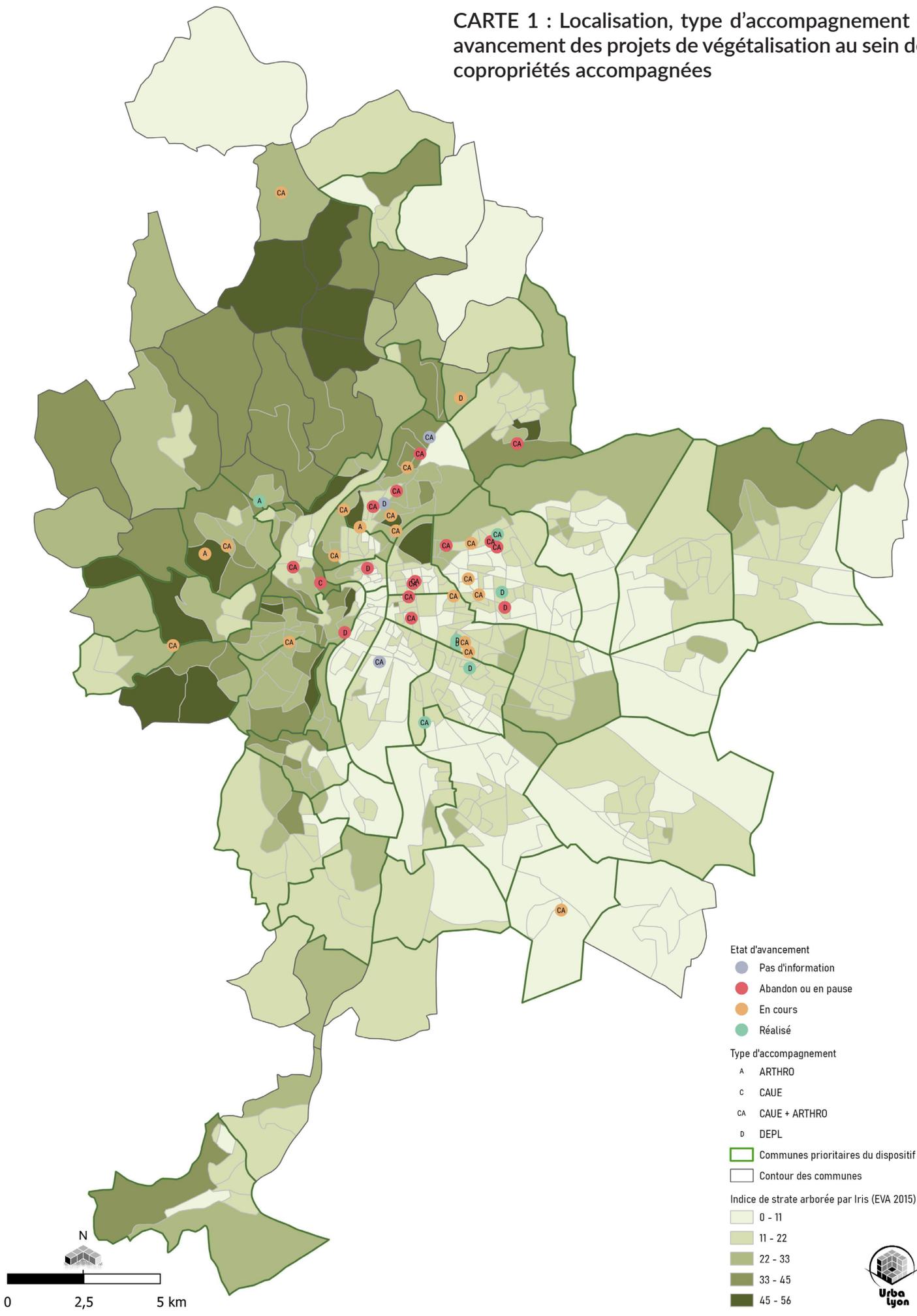
Illustration 2 : Répartition territoriale des 44 projets de copropriétés accompagnées

22 %
du territoire métropolitain est couvert par une strate arborée .

La Conférence Territoriale des maires (CTM) de la porte des Alpes possède

une strate arborée de **11%** contre **36%** pour la CTM Ouest Nord.

CARTE 1 : Localisation, type d'accompagnement et avancement des projets de végétalisation au sein des copropriétés accompagnées



Etat d'avancement

- Pas d'information
- Abandon ou en pause
- En cours
- Réalisé

Type d'accompagnement

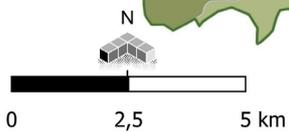
- A ARTHRO
- C CAUE
- CA CAUE + ARTHRO
- D DEPL

Communes prioritaires du dispositif

Contour des communes

Indice de strate arborée par Iris (EVA 2015)

- 0 - 11
- 11 - 22
- 22 - 33
- 33 - 45
- 45 - 56





2. QUI S'ENGAGE ? LE PROFIL DES 10 ENQUÊTÉS

Rappel méthodologique : Urbalyon a mené des entretiens téléphoniques (de 30 minutes à 1 heure) auprès d'un panel de 10 habitants (des particuliers) porteurs de projet de végétalisation et ayant bénéficié d'un accompagnement avec une association sous convention avec la Métropole. Les entretiens ont permis d'aborder quatre axes : 1- Identification du profil ; 2- Compréhension des motivations ; 3- Identification des apports culturels et sociaux du projet ; 4- Les limites du dispositif proposé, les points forts et les aspirations.

Des profils prédisposés à conduire un projet

Le panel choisi est représentatif des deux types d'accompagnement : un « point conseil » par le prisme du paysage et des compétences naturalistes (CAUE et Arthropologia) et l'accompagnement *In Situ* par le prisme de la biodiversité (Des espèces parmi Lyon).

- Une classe socio-économique aisée (CSP+), ayant tous un engagement citoyen
- 90% sont propriétaires de leur logement
- 70% sont des femmes
- 12 ans d'ancienneté en moyenne dans leur copropriété
- 53 ans de moyenne d'âge

Une citoyenneté exacerbée : l'échantillon de l'enquête donne à voir des profils citoyens aux engagements forts. Chacun·e occupe un rôle d'ambassadeur en tant que membre d'une AMAP, membre du conseil de quartier, membre ou président·e du conseil syndical. La force des liens sociaux qui se nouent à leurs échelles et le sentiment d'appartenance à une communauté apparaissent effectivement comme un puissant marqueur pour prédire l'engagement personnel des porteurs du dispositif.

Une conscience aiguë de leur environnement et de leurs rôles sociaux : les témoignages des personnes interrogées font ressortir quatre aspirations sur lesquelles s'adosse leur motivation.

- **Une urbanité plus sensorielle :** les personnes investies cherchent à recréer une ambiance de "nature sauvage" cherchant à se rapprocher d'une esthétique de la campagne qui stimule les activités en extérieur.
- **Une spatialité et un engagement continus :** les personnes investies cherchent à agir sur les sous-espaces qui composent une ville et faire plus de liens entre différentes instances et services du quartier (conseil de quartier, AMAP, salon Primevère, conseil syndical, écoles, etc.)
- **Une proximité resserrée :** les personnes investies cherchent à augmenter le niveau d'appropriation des espaces communs de la copropriété pour y cultiver du lien social.
- **Une recherche d'altérité :** les personnes inves-

ties cherchent à approfondir le rapport singulier à l'espace commun comme lieu de créativité et de ressourcement, au contact des autres.

Les espaces vécus dans une copropriété sont perçus par le prisme de l'interdépendance de 4 sas du vivre-ensemble :

- **L'espace intime :** le logement
- **L'espace du seuil :** le pallier, l'immeuble
- **L'espace partagé :** le hall, les espaces extérieurs (cave, parking, espace vert)
- **L'espace fantasmé :** le potentiel d'amélioration du cadre de vie

Ainsi, le cadre de vie est contenu entre l'espace intime et l'espace fantasmé. Son amélioration, dans le cadre de ce dispositif de végétalisation, passe par l'espace du seuil et l'espace partagé qui sont débattus entre les résidents et sur lesquels, ils peuvent agir ensemble.

Un dispositif qui nécessite un effort d'ouverture sur des profils moins acculturés aux enjeux écologiques

Bien qu'ouvert à tous et toutes, le dispositif attire pour l'instant des profils spécifiques. L'analyse des entretiens réalisés souligne que l'implication citoyenne est favorisée en fonction :

- De la catégorie socioprofessionnelle
- De la sensibilité culturelle
- Des capacités financières des ménages pour mobiliser une somme conséquente dans le budget annuel. Ce blocage financier est renforcé par l'inflation sur le prix de l'énergie. « *Les familles en précarité ne peuvent pas engager de l'argent. L'avance de la Métropole est nécessaire* » Femme, 77 ans
- Du rapport au temps
- Du niveau de compétences permettant de répondre
- Du statut des logés : peu de capacité à s'impliquer des locataires



3. POURQUOI ON S'ENGAGE ? LES MOTIVATIONS ET LES RÉTICENCES

De multiples motivations des collectifs d'habitants

Les porteurs de projets mettent en avant un haut niveau d'exigence environnementale:

- Porter des valeurs écologistes et sociale notamment par l'approche paysagère, la biodiversité et la participation des habitants.
- Embellir le bas d'immeuble pour améliorer le cadre de vie
- Réduire les îlots de chaleurs et se préserver du changement climatique à long terme.

*« Lors d'un débat sur la climatisation en AG, on a pensé apporter de la fraîcheur par les arbres, ce fut le premier critère avant de parler environnement arboré, biodiversité et valorisation du patrimoine immobilier »
Homme, 50 ans*

*« L'idée est partie de l'AG. Tout le monde trouvait que ce n'était pas assez végétalisé, que c'était assez moche, que ça manquait de fleurs. Nous avons des craintes vis-à-vis de l'entretien et de l'arrosage »
Femme, 50 ans*

*« Les gens ne vont pas vouloir payer pour un jardin horticole. Il faut leur parler de fraîcheur pour les convaincre [...] Je voudrais que les nounous utilisent le jardin avec les enfants et que les résidents portent un autre regard sur la nature. Aussi, nous avons des espaces curieux qui servent parfois de poubelle (scooters, encombrants, etc.). Notre objectif était de donner de nouveaux usages à ces espaces »
Homme, 42 ans*

Quelques réticences

Les habitants moteurs se heurtent à de nombreuses réticences une fois l'idée présentée à leurs voisins.

Dans le contexte socio-économique actuel, les freins financiers sont souvent les premiers évoqués, d'autant que les copropriétés sont parfois engagées en parallèle dans des projets de rénovation énergétique.

La résistance au changement, les craintes liées à l'entretien, le manque de connaissances sont les principales réticences recensées.

*« Les questions des réticents sont légitimes : combien ça coûte ? Qui va s'en occuper après ? On apprend à construire des réponses »
Femme, 56 ans*

*« Moi j'ai l'habitude de collecter les résistances, les questionnements qui sont légitimes et d'apporter des solutions, encore critiquées, et ensuite de faire intervenir des professionnels. Quand il y a encore des résistances, de mon point de vue à moi, le projet n'est pas encore bien expliqué. »
Femme, 56 ans*

*« Il y a des personnes des années 50 qui sont sur la « tonte à fond », ils changent d'avis quand ils reçoivent des bénéfices. C'est comme pour la belle dynamique autour du compost. Tout le monde en profite pour ses plantes, tout le monde est gagnant. Matérialiser un gain permet d'oublier les tensions. »
Femme, 56 ans*





4. COMMENT SE DÉROULE L'ACCOMPAGNEMENT ? RETOURS SUR LES DEUX MÉTHODES TESTÉES

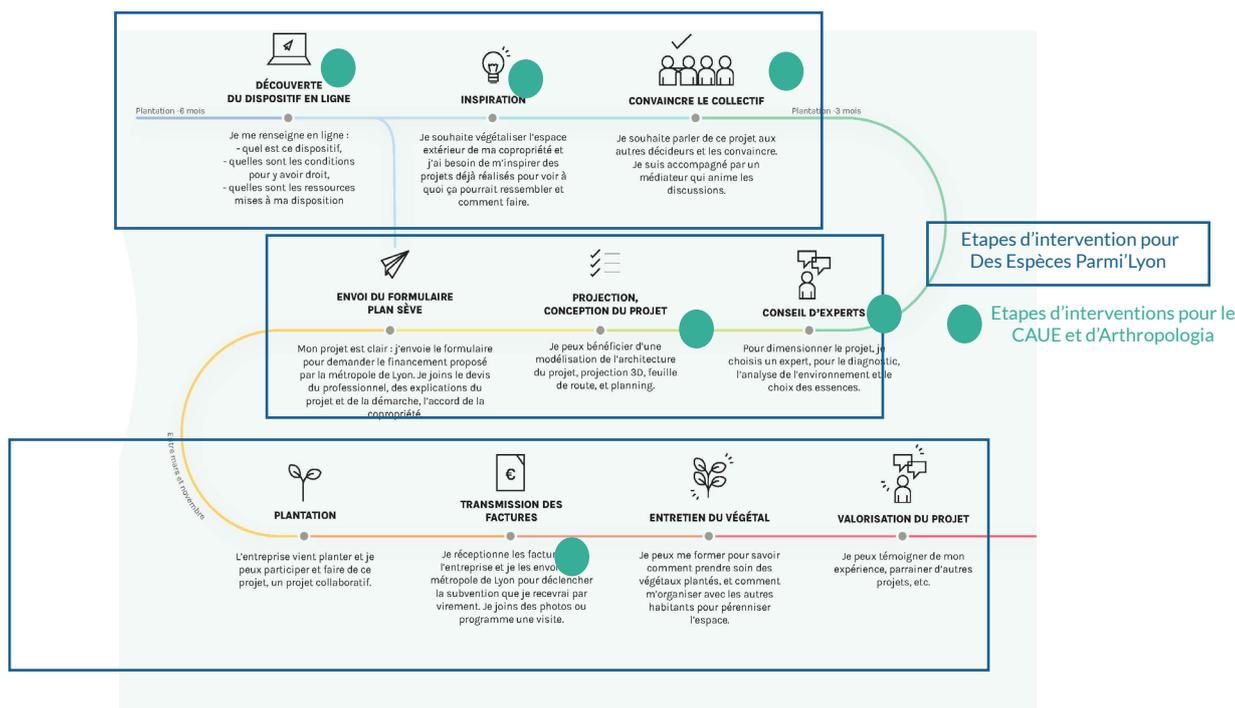
Au cours de cette première phase d'accompagnement, les associations partenaires ont proposé deux méthodes :

- > L'organisation de «points conseils» proposés par le CAUE et Arthropologia
- > «sur le terrain» proposée par Des Espèces Parmi Lyon

Les entretiens menés au cours de cette étude ont permis d'appréhender le ressenti des habitants accompagnés selon ces deux méthodes, d'en caractériser leurs apports et leurs plus-values sur les projets ou encore leurs limites (cf. Tableau ci-dessous).

	Stratégie "Point conseil" CAUE + ARTHROPOLOGIA	Stratégie "Animation terrain" Des Espèces Parmi Lyon (DEPL)
Intervention sur le parcours utilisateurs (voir p.11)	Les étapes 1, 2, 3 et 4 sont réalisées systématiquement pour orienter le projet. L'accompagnement est plus ponctuel pour la concrétisation du projet.	Une animation transversale est assurée à toutes les étapes du parcours utilisateurs, afin d'accompagner les projets de la définition du projet au suivi des plantations.
Mode d'action et types d'intervention	3 permanences «Point conseil» en 2022 et 4 en 2023 ont été tenues au CAUE. Avec une jauge de 6 personnes, ces permanences ne sont souvent pas remplies. Sur demande, des visites de sites, des interventions en Assemblée Générale de copropriété ou des ateliers de concertation avec les habitants sont organisés.	Après une première visite de «diagnostic», un dossier est monté puis un chantier participatif mobilisant les habitants ou les bénévoles de l'association est organisé. Après plantation, des rappels de gestion sont réalisés (signature d'une Charte à faire respecter par le gestionnaire, etc.). Au moins deux visites sur le terrain sont organisées pour chaque projet.
Nombre de projets accompagnés sur la période étudiée	32 copropriétés accompagnées en binôme CAUE Arthropologia entre 2021 et mai 2023, dont 4 copropriétés ayant fait l'objet de visite. 1 projet a été accompagné par le CAUE et 2 par Arthropologia >> Soit un total de 35 projets accompagnés	9 copropriétés ont été accompagnées, systématiquement sur le terrain
Documents pouvant être fournis aux habitants	Compte rendu de visite Note d'enjeux Étude avec intentions d'aménagement Plan d'esquisse	Support de présentation des préconisations en faveur du cadre de vie et de la biodiversité
Forces et faiblesses de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> + Un plus grand nombre de demandes traitées grâce à des réunions efficaces mobilisant un moindre temps + Une expertise reconnue par les habitants, qui légitime leur projet, grâce à des conseils techniques alliant enjeux de biodiversité, de paysage et d'usage (projet multifonctionnel) + Un plan de plantation ambitieux, technique et pédagogique - Une distance avec le terrain et les habitants, générant un temps de mise en place plus long et un risque de non prise en compte des conseils par les professionnels du paysage engagés (manque de garantie écologique) - Des abandons chez les copropriétés moins autonomes 	<ul style="list-style-type: none"> + Accompagner le projet de A à Z et faire aboutir les projets dans un délai plus court + Assurer le suivi (et la qualité écologique) des étapes de plantation et d'entretien + Impliquer les habitants dans le processus de création et la plantation «Les chantiers participatifs permettent, par la force du nombre de bénévoles, de traiter de grandes surfaces de chantier en gestion différenciée» DEPL + Une présence sur le terrain qui permet des temps de médiation auprès des copropriétaires réticents - Un temps important nécessaire à l'animation et à la co-construction des projets «Rabâcher les objectifs de gestion systématiquement sur le terrain demande beaucoup de temps» DEPL - Un risque de déresponsabilisation et de manque d'autonomie des habitants, liés à la prise en charge (financière et technique) à 100% du projet par l'association

Précaution : Cette étude n'évalue pas la qualité écologique des projets mis en place, mais se concentre sur l'impact de l'accompagnement sur la dynamique habitante autour d'un projet de végétalisation.



Un accompagnement pédagogique essentiel et une expertise reconnue par les habitants

Tous les porteurs de projet interrogés ont témoigné de l'intérêt de s'être fait accompagner par des experts. Les principaux besoins auxquels les associations ont répondu sont les suivants :

- état des lieux de l'existant, compréhension des enjeux sur leurs copropriétés
- définition de l'ambition du projet
- estimation du chiffrage
- arguments scientifiques et médiation pour convaincre les copropriétaires de l'intérêt de la nature en ville
- conseils sur la gestion différenciée, le choix des palettes végétales, l'économie d'eau

«La rencontre avec le CAUE a été déterminante» Femme, 77 ans

« Il faut vraiment des interlocuteurs professionnels, c'est pour moi le point capital. Des sachants qui ne font pas d'erreur dans leurs discours, pour motiver et convaincre les récalcitrants. », Femme, 56 ans

L'accompagnement des associations a permis de conforter des intérêts pour la gestion écologique.

« Le moteur de notre projet a été de changer d'équipe d'entretien pour qu'elle soit au plus près de nos valeurs. » Homme, 42 ans

« Des ateliers pédagogiques ont tout de suite été enclenchés pour que des enfants deviennent des « ambassadeurs de la biodiversité » » Homme, 49 ans

L'accompagnement « idéal » doit pouvoir s'adapter à chaque situation et rester diversifié

Fortes de leurs expériences d'accompagnement auprès des 44 copropriétés, les associations constatent qu'il est important de pouvoir s'adapter à chaque projet, notamment en intervenant sur le terrain quand cela est nécessaire.

L'accompagnement dépend de la taille du projet, de son niveau d'ambition, de la capacité des porteurs de projet à mener ce projet en autonomie ou de leurs motivations, des potentiels réfractaires présents dans une copropriété, etc. « En point conseil, les habitants assimilent beaucoup de choses, mais l'apprentissage sensible n'a certainement rien à voir avec une animation sur le terrain. » CAUE

Il semble pertinent de trouver un équilibre entre les deux méthodes d'accompagnement proposées (cf. tableau p.10), entre autonomie des habitants, aide et encapacitation.

Un réel intérêt à croiser les expertises

Les associations s'acculturent progressivement au dispositif d'accompagnement et témoignent de leurs apports mutuels pour penser des aménagements multifonctionnels alliant écologie, usage et paysage.

« Travailler avec Arthropologia m'a aidé à changer de vision et m'a fait prendre un virage professionnel en matière de conception écologique d'un espace paysager » CAUE

Par ailleurs l'approche paysagère permet d'ouvrir le champ des possibles et de stimuler l'imagination des habitants (gommer les espaces de stationnement, images de références, etc.)



5. LES CO-BÉNÉFICES : UN DISPOSITIF TRANSVERSAL RICHE EN EXTERNALITÉS POSITIVES

L'éclairage de ces témoignages sur la renaturation des copropriétés montre que **le dispositif mis en place par la Métropole de Lyon a un potentiel bien au-delà de son apparence première**, celle de la renaturation et la biodiversité.

Comprendre les ambitions, les engagements des habitants en matière de renaturation des espaces communs impliquent de considérer **différentes échelles** : celle de l'individu, de sa subjectivité et de sa responsabilité, celle des représentations et normes sociales qu'il partage plus ou moins avec ses voisins, celle des collectifs dans lesquels il est intégré.

« *Un enchaînement de choses fait qu'il y a eu une évolution positive au niveau de la copropriété sur plusieurs aspects* » Femme, 55 ans

C'est au croisement des différents enjeux qu'il est intéressant de comprendre ce dispositif, au-delà d'une fin en soi, comme un prétexte à une ambition citoyenne plus poussée.

« *Ce projet, c'est un effet boule de neige positif* » Femme, 77 ans

Un dispositif qui nourrit la cohésion sociale faisant le lien avec le projet de solidarité métropolitain

Partager une vision des transitions culturelles (de comportements et de modes de vie) permet de **renforcer le lien entre les habitants**. A l'instar des actions artistiques en pied d'immeuble et de la médiation artistique de proximité, ces nouveaux espaces naturels leurs procurent des émotions et stimulations sensorielles positives.

« *Le lien social a précédé le projet, lien qui s'est renforcé pendant la crise sanitaire. C'est aussi pour cela qu'il a bien fonctionné* » Femme, 29 ans

« *Des projets comme celui-là permettent de se connaître davantage entre voisins, cela crée de l'émulation, des échanges, une dynamique ; les moins intéressés deviennent curieux. Il y a un effet moteur* » Femme, 56 ans

« *Le processus permet de créer un groupe de copains, d'amis. On se voit, on boit un café ensemble. On s'entraide. Il y a un vrai lien social même avec les gens réticents à la végétalisation. On discute ensemble. On a pu faire un énorme progrès en termes d'état d'esprit* » Femme, 78 ans

Un dispositif qui nourrit la créativité faisant le lien avec le projet culturel métropolitain

Grâce à la contribution des associations et de l'approche paysagiste, les habitants peuvent **se projeter dans un futur désirable** à partir des éléments du réel. Ce dispositif contribue à **cultiver le rêve, la capacité à se projeter des habitants et la fibre créative** qui génère de nouvelles ressources culturelles.

Le **projet culturel métropolitain** est de permettre à tout citoyen de nourrir sa créativité à travers des espaces dédiés. De plus, la métropole veille à **tisser de plus en plus de liens entre la culture** (le changement d'imaginaire, de représentation et de perception) et la **transition écologique**. Ce dispositif s'inscrit donc dans ce **trait d'union**.

« *Nous avons réinvesti le bas de la résidence avec une envie d'embellissement, de vert et de la fraîcheur [...] Je suis contente de rentrer le soir, de faire le tour de la copropriété et de trouver de nouvelles couleurs, de nouvelles espèces et de m'allonger sur une chaise longue pour bouquiner...être en contact avec la nature.* » Femme, 29 ans

« *Ce que je souhaite c'est créer du beau, proposer des espaces de vie pour que les enfants aillent jouer dehors, que les personnes âgées aillent prendre le soleil et que les gens fassent des ateliers... l'enthousiasme des uns pourrait tirer les autres* » Femme, 56 ans

« *Le sens du projet emballe tout le monde : maintenir de la biodiversité, planter des choses qu'on peut manger, transmettre des valeurs à la jeunesse, etc.* » Homme, 49 ans

« *J'imagine en bas de chez moi un récupérateur d'eau de pluie, une mare aux grenouilles, des arbres fruitiers, un espace pour les enfants avec des animaux, beaucoup de fleurs avec des senteurs...créer du beau avec un côté sauvage, le bruit de l'eau qui coule, etc.* » Femme, 56 ans





Un dispositif qui nourrit l'attachement territorial des habitants

Un bas d'immeuble fantasmé à hauteur des valeurs portées

Un lien affectif à un espace naît du rapport qu'entretient l'usager avec lui et qui contribue à son bien-être personnel comme au bien-être collectif.

L'attachement à un lieu augmente via la répétition des interactions et la création de souvenirs rattachés à ce lieu. Dans le cas de cette étude, l'expérience directe et prolongée des copropriétaires avec leurs bas d'immeuble renforce cet attachement en plus de leurs engagements associatifs et citoyens en lien avec leurs quartiers, leur ville jusqu'à un périmètre plus large (le rapport au monde).

« C'est très gratifiant quand on voit le résultat » Homme, 50 ans

Un dispositif qui permet d'apprendre tout au long de la vie faisant le lien avec l'éducation populaire

L'accompagnement permet aux copropriétaires de s'outiller en **connaissances fiables et professionnelles sur la biodiversité et la plantation**, puis de faire preuve de pédagogie à leur tour, à avoir un esprit critique et du répondant. Enfin, l'accompagnement permet de **gagner en légitimité** pour pouvoir dialoguer dans le cadre d'une AG ou avec les prestataires d'entretiens déjà à l'œuvre ou en cours de devis (en vue d'un changement).

« Les échanges sont très riches et pédagogiques. J'ai beaucoup appris à titre personnel » Femme, 29 ans

« On n'aime que ce qu'on connaît donc il faut apprendre à connaître pour aimer » Homme, 49 ans

« Je dois tout ça à la ville car elle nous a permis de nous impliquer. Si cela avait été un service de la ville qui l'avait fait, ça ne nous aurait rien apporté du tout. Impliquer et responsabiliser les gens, c'est de l'éducation populaire » Homme, 49 ans

« L'objectif principal était de créer un jardin pédagogique pour avoir un site démonstrateur pour faire participer les enfants (crèches et écoles primaires) » Homme, 49 ans

Un dispositif qui fait vivre l'expérience de la démocratie par le co-design

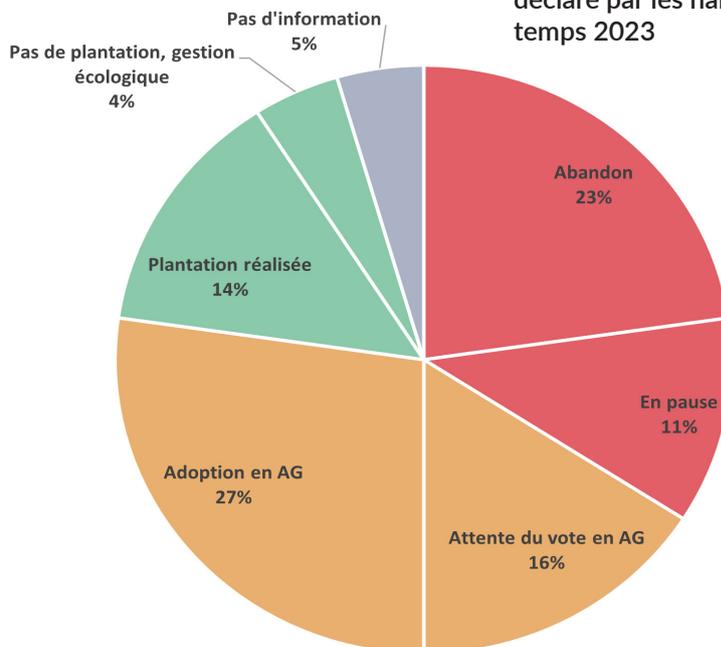
Les enjeux de la concertation et de la participation citoyenne, tout au long d'un projet, sont affichés comme un enjeu fort de la Métropole de Lyon. Ce type de dispositif permet précisément d'aller loin dans la démarche car il remplit plusieurs principes du co-design dont les porteurs de projets ont fait part dans leurs retours d'expérience. (voir benchmark p.25 pour aller plus loin).



6. LES LIMITES DU DISPOSITIF

Des freins à la concrétisation des projets de végétalisation

Etat d'avancement des 44 projets de végétalisation déclaré par les habitants porteurs de projets au printemps 2023



Les projets recensés entre le 12/10/2021 et le 2/02/2023 dans la **base de données** d'accompagnement ont été analysés. Après avoir contacté les citoyens référents de chaque projet, Urbalyon a attribué un **niveau d'avancement** déclaré par l'habitant en avril 2023.

Abandon ou en pause

10/44 projets ont été **abandonnés** :

- 6 ont été révélés **non éligibles ou mobilisant des sommes trop peu élevées** : dalle à fort potentiel mais non adaptée à un projet de pleine terre, espaces "trop petits" pour obtenir le financement du dispositif, etc. *"Il nous semble dommage que le critère retenu pour l'éligibilité du projet soit les espaces de pleine terre uniquement et non l'intérêt ou l'objectif écologique que pourrait apporter un projet d'aménagement [...] dans cet arrondissement dont les espaces verts sont rares"* Femme, 45 ans
- 1 projet a été **accompagné mais n'est finalement pas passé par le financement de la Métropole** en raison d'une validation du dossier qui n'est pas arrivée à temps avant la plantation prévue *"Sur des projets qui ont énormément de sens, on est parfois bloqué trop vite par souci de contrôle des financements publics, il y aurait besoin de plus de souplesse avec les associations de bénévoles pour ne pas freiner la dynamique habitante et pouvoir planter à temps"* Homme, 49 ans
- 2 projets ont été **refusés en assemblée générale**
- 1 projet a été abandonné pour des **raisons externes au dispositif**

5/44 projets sont en **pause** :

- Par **manque de moyens financiers** des copropriétaires, notamment en période d'inflation sur le prix de l'énergie. *« Nous avons un problème pour avancer l'argent même si la Métropole nous rembourse »* Femme, 78 ans
- Par **besoin d'engager progressivement les dépenses** au fil des ans
- Par **difficulté de faire évoluer les pratiques du prestataire** en charge de la gestion
- Par **manque de temps face à d'autres priorités** (rénovation énergétique, entretien, etc.) ou un **rythme de vie incompatible** *« Au fond, renaturation fait consensus. C'est sur le cout qu'il y a dissensus. Pour les gens, ce n'est pas une dépense prioritaire »* Femme, 78 ans
- Par **désaccord sur l'usage et le devenir d'un espace commun** (végétalisation vs parking, etc.) *« Il faut prendre en compte le seuil d'acceptabilité de tous. On a dû phaser le projet pour faire cohabiter les avis. Tout s'est bien passé car nous avons tenu les engagements pris pendant l'AG »* Femme, 29 ans





En cours

7/44 projets sont en **attente du vote en AG** (et on parfois ayant fait l'objet d'une présentation d'avant-projet) :

- Une **difficulté à trouver un prestataire** par méconnaissance des réseaux de paysagistes, du végétal local, etc. *“Aucun paysagiste ne dit la même chose, ce n'est pas évident pour nous de choisir, ça prend beaucoup de temps”* Femme, 45 ans
- Une **difficulté à conserver la motivation des bénévoles mobilisés** dans une procédure longue. *« Tout le monde est partant pour avoir des framboises et des pommiers mais avoir des pommes qui pourrissent et des guêpes c'est plus compliqué »* Femme, 56 ans
- Une **crainte que les dépenses engagées ne soient pas votées** dans le contexte inflationniste
- Un **besoin de sensibiliser** les copropriétaires aux enjeux du projet de végétalisation
- Un **manque de réactivité** de la part des régies, engendrant du retard dans le projet

12/44 projets ont été **adoptés en AG** et devraient se concrétiser en 2023 (sous réserve de subvention) :

- Un besoin de **conseils pour réaliser des ateliers d'animation** et d'un accompagnement durant la plantation
- Une **crainte de ne pas obtenir l'instruction du dossier avant l'automne**, créant des frustrations

Réalisés

5/44 plantations ont été **réalisées** :

- 2 accompagnées par le CAUE et Arthropologia
- 3 accompagnées par DEPL

2 projet ont également fait l'objet d'une mise en place de **gestion écologique sans plantation** sur une dalle.

Après réalisation, ces projets tentent de mettre en place une gestion écologique des espaces.

La qualité des projets réalisés mérite désormais d'être étudiée dans le temps pour appréhender leur pérennité.

Pas d'information

Urbalyon n'a pas réussi à obtenir le niveau d'avancement de 3 projets malgré plusieurs relances.

Il serait pertinent de faire remplir un formulaire annuel pour **appréhender l'évolution** et l'aboutissement des projets au fil des ans.



Plantation et mise en place d'une gestion écologique en 2022 dans une copropriété située rue Saint Isidore (Lyon 3)

Une culture des professionnels du paysage en décalage par rapport aux préconisations écologiques

« Grâce à l'accompagnement, on a pris conscience de l'inadéquation de l'entreprise de gestion. On leur avait déjà signalé des choses mais le bras de fer était déséquilibré. Nous n'étions pas considérés comme des sachants donc l'entreprise avait toujours raison et nous mettait le doute. On s'est battu par exemple pour qu'ils arrêtent de couper le lilas car il n'avait même pas le temps de fleurir. Là ils sont revenus tondre l'herbe trop tôt » Homme, 42 ans

Les habitants déclarent en grande majorité, une **difficulté à trouver un paysagiste ou à faire appliquer par leur prestataire d'entretien les conseils** en termes de gestion écologique recommandés par les associations.

En effet, ce nouveau cahier des charges qui réduit le nombre d'interventions n'est **pas forcément rentable pour les entreprises**. Ce **décalage de pratiques professionnelles** est un réel frein à la pérennisation d'un aménagement écologique.

« Il est difficile de trouver une entreprise qui accepte le cahier des charges car ce n'est pas rentable » Femme, 29 ans

Le changement de prestataire peut s'accompagner d'une **hausse de prix**, ce qui peut être un frein pour convaincre les copropriétaires récalcitrants

« C'est difficile de trouver une entreprise aux nouvelles habitudes. Cela coûte plus cher. Le plus dur ça va être de convaincre les copropriétaires bailleurs » Homme, 42 ans

Révisée en 2016, la **Charte de l'Arbre** décline 8 principes pour engager son réseau de signataires dans une démarche vertueuse. **Le travail pédagogique semble essentiel à poursuivre au travers d'une animation d'un réseau d'acteurs professionnels engagés.**

Par ailleurs, les paysagistes ne sont **pas forcément intéressés** à travailler sur ce type de projet, jugé comme « trop petit » ou « trop complexe » car porté par une copropriété.

Malgré tout, des citoyens identifient le dispositif comme une **opportunité pour faire évoluer les pratiques**. Certains interlocuteurs sont ouverts au changement et doivent être encouragés.

« Le patron en personne était curieux de s'impliquer dans ce type de projet, c'est sa première expérience. Il a répondu et s'est déplacé pour visiter le site » Femme, 29 ans

Un conflit d'imaginaire sur le « beau » et le « propre » :

Le rapport au « beau » : il ressort de l'enquête des imaginaires désynchronisés entre habitants et entre professionnels sur les notions du « beau ». Cela renvoie au rapport au jardin à la française, né au 16^e siècle, qui perdure comme archétype du jardin domestique chez une partie des copropriétaires. Pour mémoire, ce style avait précédemment rompu avec l'esprit des jardins médiévaux aux végétaux potagers et médicinaux.

Même si l'imaginaire du jardin médiéval semble renaître parmi les porteurs de projets, celui du jardin à la française reste une norme de référence dans l'imaginaire collectif mais aussi dans la culture professionnelle des entreprises d'entretien des espaces verts auxquelles font traditionnellement appel les syndicats de copropriétés ou les collectivités.

Ce conflit d'imaginaire renvoie plus largement et plus profondément à certaines valeurs liées à une identité, comme le rapport à l'ordre *versus* le désordre, à la prévision *versus* la spontanéité, la rigueur *versus* la liberté.

« Il y a des réticences du syndic vis-à-vis de la gestion écologique. En ce qui concerne la végétalisation, la résistance s'estompe grâce à l'accès à une subvention » Femme, 55 ans





Le rapport au «propre»: il n'existe pas dans la littérature de définition stable et partagée de la propreté, mais plutôt des perceptions subjectives et des normes variables selon les groupes, les époques et les lieux.

La perception de ce qui est « propre », « sale » ou « fouillis » est complexe et multifactoriel. Il est relié à des considérations individuelles, collectives, sociales, culturelles et au rapport à l'espace et aux autres. La propreté d'une copropriété renvoie à une conception et une responsabilité partagée qui incitent au débat entre les cohabitants.

« Nous sommes passés à l'entretien écologique. Cela fait un peu sauvage, pas bien entretenu mais visiblement, il y a du progrès en termes de biodiversité » Femme, 78 ans

« Les plus réfractaires réagissent sur des appréciations esthétiques » Femme, 78 ans

« Cela dérange quelques-uns quand les petites herbes cassent le bitume » Femme, 55 ans

« Il y a deux types de réactions : les nouvelles familles, plutôt jeunes et extrêmement motivées et portées sur les enjeux écologiques. Chez les personnes âgées, il y a une moitié motivée et l'autre opposée. Les raisons du rejet : les moustiques, les insectes en général, la taille des arbres ou la tonte, le désherbage chimique, etc.). Le sauvage n'est pas entendable pour eux. Il leur faut un jardin maîtrisé et entretenu. Ils veulent aussi des grillages pour fermer la copropriété. » Femme, 48 ans

« Plusieurs voisins profitent de ce nouveau cadre de vie. Les plus récalcitrants trouvent que cela fait fouillis, impropre mais la majorité est satisfaite » Femme, 29 ans

Des difficultés de synchronicité entre le temps administratif, le calendrier de plantation et la motivation des habitants

Plusieurs projets sont actuellement en pause notamment en raison d'un **découragement face au temps de mise en œuvre**. Pour un habitant ou un collectif, il peut être difficile d'orchestrer le design du projet, la validation en AG et la saisonnalité des plantations.

« Entre le moment où ils sont venus et le rapport, il s'est écoulé environ 4 mois. Moi ça ne m'a pas gêné car je savais que ma prochaine AG était lointaine. Ça rentrait dans mon planning, mais cela peut être gênant. » Homme, 42 ans.

Par ailleurs, la nécessité de vote en AG contraint l'avancée rapide des projets : il peut s'écouler plus de 6 mois entre deux AG.

L'avancée du projet se fait parfois sans tenir compte du rythme des saisons, qui imposent deux périodes de plantation annuelles seulement (printemps et automne).

Un appui scientifique et pédagogique limité qui réduit la taille des projets

A l'unanimité, les habitants **témoignent de l'utilité et des apports des associations dans leur projet**.

Toutefois, ils identifient un **besoin de temps d'accompagnement, d'animation et de suivi supplémentaire** pour garantir une contractualisation pertinente avec les prestataires et une réelle mise en place des conseils donnés.

Par ailleurs, la **promotion des outils existants** mis à disposition par la Métropole ou d'autres acteurs (exemple du « Guide pratique pour un jardin pas beau »), mobilise également du temps d'accompagnement.

« Quand on nous a confié le projet et qu'on n'a pas les compétences pour passer au prestataire, il y a un creux, un vide. Il nous a manqué une continuité de suivi. Il manque la bascule dans ce type de projet : trouver des artisans, des paysagistes en capacité de comprendre le projet et le prolonger » Femme, 56 ans

« Il n'y a rien de pire que d'initier un projet et qu'il se casse la figure. Plus risqué pour le collectif, c'est l'enfer après. Je préfère faire plus petit mais avec un projet partagé » Femme, 56 ans

PARTIE 2

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE L'ÉTUDE ?

1. PROPOSITIONS POUR AUGMENTER LE POTENTIEL DU DISPOSITIF

Rappel méthodologique : Les propositions suivantes ont émergé de l'analyse des entretiens mais également d'un corpus scientifique sur lequel repose l'étude. Par ailleurs, une précédente analyse de benchmarking a permis de relever les facteurs de réussite des dispositifs de végétalisation participative déployés dans d'autres collectivités.

Des propositions pour le « back-office »

Depuis son lancement, le dispositif a été mobilisé par des porteurs de projet peu diversifiés et globalement déjà sensibilisés. On constate également un faible nombre de projets sur les communes de l'est lyonnais, davantage périurbaines. Il conviendrait de réaffirmer les **publics cibles et les objectifs de qualité poursuivis** pour toucher tous les publics, notamment les publics les plus vulnérables aux changements climatiques. Il apparaît également essentiel de prendre en compte le temps long de la transition socio-écologique.

« Il faut prendre en compte le seuil d'acceptabilité de tous. On a dû phaser le projet et faire cohabiter l'ancienne méthode avec la nouvelle, donc une mise en lien entre l'entreprise et DEPL pour veiller à ne pas tondre certaines parties du site. » Femme, 29 ans

→ Proposition 1 : Clarifier et restructurer les objectifs de fond

Le niveau d'avancement des projets a été complexe à obtenir. Afin de déployer le dispositif sur le long terme, **le suivi des projets en temps réel est essentiel pour l'évaluer**. L'amélioration de la remontée d'information des associations accompagnatrices mais également des porteurs de projet habitants apparaît bénéfique pour le succès du dispositif et l'engagement citoyen.

Concernant les connaissances transmises, il semble essentiel de formaliser un ensemble de règles communes entre structures d'accompagnement.

« D'après Pistyles, les arbustes ont été planté trop près des grillages, et il faudra entretenir la partie rue, ce qui sera coûteux alors que le but était d'éviter l'entretien. Cela m'a un peu chiffonnée de voir ce décalage de conseil technique entre DEPL et Pistyles » Femme, 55 ans

→ Proposition 2 : Définir des règles communes de gestion de projet entre structures d'accompagnement : suivi,...

Des propositions pour le « front-office »

L'accompagnement et le suivi après plantation est **essentiel et nécessite de l'expertise**.

« Personne ici n'est assez pointu pour poursuivre la dynamique », Femme, 55 ans

Par ailleurs, l'accompagnement pour englober davantage de thématiques connexes, tel que le compostage, la gestion de l'eau, etc.

« La Métropole a eu la super idée de développer le rapport à l'eau. Un accompagnement plus soutenu avec le service des eaux de la ville serait utile car il y a un part de subvention de ce côté-là aussi » Femme, 48 ans

Il serait pertinent d'ajouter des temps d'ateliers, mais aussi de permettre aux structures d'accompagnement d'avoir des moyens financiers, du temps en amont des projets.

« 2 ateliers en amont pour rentrer dans le détail des choses : choix des arbustes, impliquer et responsabiliser les gens... c'est de l'éducation populaire ! Là on l'a fait un peu à l'arrache » Homme, 49 ans

→ Proposition 3 : Poursuivre et élargir l'accompagnement de proximité auprès des habitants

Les témoignages issus des entretiens ont mis en évidence le besoin de mieux identifier et rendre visible le réseau de professionnels capables de répondre aux exigences écologiques du dispositif et de faire évoluer les pratiques. Le dispositif pourrait fournir un cahier des charges d'aménagement et de gestion vertueux.

« Notre prestataire a dit avoir beaucoup appris sur ces pratiques au contact du CAUE et d'Arthropologia (choix des espèces, etc.) » Femme, 77 ans

→ Proposition 4 : Fédérer un réseau de professionnels du paysage en adéquation avec les pratiques de gestion écologique

La dimension administrative n'est pas à la portée de tout le monde. Les porteurs de projet identifient unanimement **l'avance des frais et la complexité du montage de dossier comme frein majeur à l'adoption du dispositif**. La demande de subvention nécessite des compétences et le sentiment de complexité peut parfois décourager même les plus motivés. Les retraités peuvent par exemple avoir l'impression d'être trop « vieux » pour se plonger dans un montage de projet, si aucune compétence n'a été acquise de ce côté-là pendant leur vie professionnelle.

Afin d'améliorer l'accompagnement du montage opérationnel et financier, les porteurs de projets entretenus proposent de :

- Simplifier les démarches administratives et gagner ainsi en réactivité

« Il y a trop de règles : arbres fruitiers, plantes locales, secteurs prioritaires... » Homme, 42 ans

« Que l'on puisse faire les choses de façon plus libre et plus fluide avec des petits financements qui encouragent les gens » Femme, 78 ans

- Connaître la fourchette de la subvention envisageable pour imaginer engager une dépense collective. Certains proposent de mettre en place une **calculatrice en ligne** pour estimer facilement le montant de la dépense et de la subvention, ce qui permettrait d'avoir un ordre de prix de la somme remboursée par la Métropole.

« Le premier frein c'est l'argent. J'ai besoin d'avancer une estimation aux copropriétaires » Homme, 42 ans

- Mettre en place un contact (ex. numéro de téléphone, permanence) dédié pour accompagner sur la partie montage du dossier.

« Attention, pour les gens qui n'ont pas trop de méthode de projet / connaissances, ça peut être « discriminant » de réussir à répondre aux appels à projet. » Femme, 77 ans.

- Mieux identifier le réseau de professionnels d'entretiens des espaces verts à même de les accompagner dans les changements de pratiques d'entretien.
- Raccourcir les délais d'instruction des dossiers pour éviter de rater des AG

« On est un peu démuné sur la subvention. Il nous faudrait un interlocuteur dédié pour nous expliquer la manière de faire, le montage et les pièces du dossier. Je ne peux pas motiver les troupes sans un pré-bilan financier pour cadrer les choses. » Homme, 42 ans

➔ **Proposition 5 : Accompagner le montage opérationnel et financier des projets : permanence, simulateur de subvention, etc**

Les porteurs de projet initiaux pourraient être de puissant relais pour embarquer d'autres citoyens dans le dispositif. *« Ce qui aurait fait gagner du temps, c'est d'avoir un forum d'échange pour se nourrir des retours d'expériences, savoir où se fournir le plus proche et le plus efficace, savoir si d'autres copros ont des surplus de matériel » Homme, 50 ans*

➔ **Proposition 6 : Essaimer et organiser un transfert d'expériences, animer une communauté de pionniers**

Le **temps humain** nécessaire à l'instruction des dossiers, à la coordination du dispositif et à son déploiement sur le territoire est primordial pour le succès du dispositif. **Celui-ci est à réinterroger au regard des objectifs poursuivis.**

L'implication de **structures socio-culturelles référentes** pour aider au portage du dispositif est une perspective à envisager. Les conseils de quartiers, associations, pourraient être d'excellents relais locaux porteurs de la politique publique.

➔ **Proposition 7 : Mobiliser les moyens humains pour répondre à l'ambition et imaginer des co-portages du dispositif avec des structures socio-culturelles**

Si le site Toodego de la Métropole est clair et disponible, il reste néanmoins confidentiel. Le dispositif est encore peu connu du grand public et les projets lancés se situent en grande majorité dans des communes ayant relayé le dispositif. De plus, chez les porteurs de projets ayant demandé la subvention, l'appropriation du dispositif est complexe : identification à un appel à projet, difficulté à nommer le dispositif, etc. La Métropole pourrait améliorer sa communication, en l'axant davantage **sur la possibilité d'être accompagné par des associations et en diversifiant les canaux de diffusion**. Une communication moins « techno » serait également plus accueillante.

« Il y a eu 2 articles dans de Le Progrès et France 3 Région mais la Métropole n'a pas été citée car à ce moment on n'avait pas la validation des budgets. » Homme, 49 ans

➔ **Proposition 8 : Mieux communiquer sur le dispositif : canaux de connaissances et communication de proximité**



2. DES PERSPECTIVES STRUCTURANTES À ENVISAGER POUR CONSOLIDER LE DISPOSITIF

Une évolution du financement

Le coût du projet et l'avance de la subvention sont des freins majeurs et ont entraîné l'abandon de certains projets (vote négatif en AG), voire une baisse de l'ambition du projet.

« On a revu le devis du paysagiste à la baisse en supprimant des éléments de plantation avec l'aide d'Arthropologia car cela ne passait pas auprès des copropriétaires. » Femme, 45 ans

Le risque de la baisse de la qualité des projets interroge quant au modèle financier. Un co-financement Métropole-communes serait envisageable pour augmenter la part de la subvention ?

Des habitants souhaiteraient une évolution du règlement pour échelonner les dépenses au fil des ans et établir progressivement un projet de végétalisation.

Une avance des frais a également été évoquée comme une solution facilitant le vote des projets.

« Le financement du projet est très énergivore. L'incertitude impacte et retarde le projet » Homme, 49 ans

Des synergies entre dispositifs complémentaires : rénovation énergétique horizontale, renaturation au-delà de la pleine terre, ...

La performance énergétique du bâti n'est pensée que par la rénovation verticale. Or, la rénovation horizontale des parties adjacentes (désimperméabilisation, renaturation) apparaît comme nécessaire pour la cohérence de la démarche et pour réduire les îlots de chaleurs et améliorer la qualité du sol, de l'air ainsi que la perception d'autres facteurs de pollution et de réchauffement.

Les témoignages du panel attestent que quand les deux chantiers sont abordés en même temps, ils sont systématiquement mis en concurrence de priorité avec un ajournement de la renaturation alors qu'il serait intéressant d'aborder leur complémentarité dans un même chantier. Les entretiens révèlent une complexité à mener de front les deux chantiers (charge administrative, complexité à lier les deux, etc).

Il existe aussi un lien étroit entre la forte exposition au changement climatique et la situation socio-économique des habitants. Le manque de performance énergétique de l'habitat se cumulent souvent avec d'autres inégalités socio-écologiques.

La renaturation revête donc un important enjeu de réduction des inégalités.

De ce fait, ce dispositif peut contribuer à la lutte contre l'habitat indigne dans son acception plus poussée et préventive pour les années à venir.

70% des habitants des quartiers prioritaires ont souffert des épisodes caniculaires de l'été 2022 dans leur logement (contre 56% pour la moyenne des Français)

72% d'entre eux craignent un impact majeur sur leur capacité à se tempérer du fait de la hausse des prix de l'énergie (65% au niveau national)

« Cette aide de la métropole permet de faciliter l'investissement économique de chacun et de lever des freins pour améliorer la qualité environnementale de la copropriété. Ensuite, nous avons divisé par deux l'entretien de la copropriété avec le fauchage tardif et moins d'interventions » Femme, 29 ans

« Il faut phaser le projet, aller voir ce qui se fait ailleurs pour rassurer et se projeter. En ce qui nous concerne, le dossier de rénovation énergétique a demandé un gros investissement financier. Notre le dossier de végétalisation n'était pas bien ficelé d'un point de vue budgétaire » Femme, 56 ans

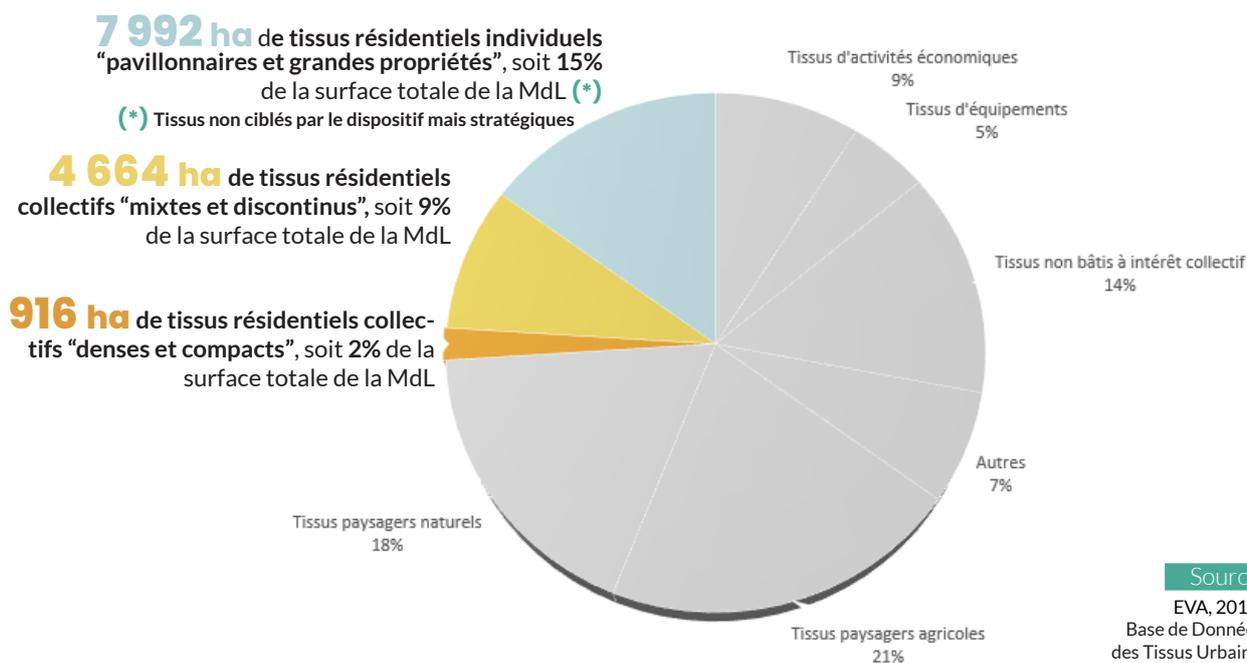
Un élargissement du dispositif et un assouplissement des conditions de participation seraient à envisager dans une approche globale de végétalisation du territoire : des cibles plus large (médico-sociaux, individu seul, etc.) et des conditions de participation étendues (sans surface de pleine terre, etc).





3. UN ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF SUR D'AUTRES ESPACES À RENATURER

Part des surfaces occupées par type de tissus au sein de la Métropole de Lyon



Source

EVA, 2015;
 Base de Données
 des Tissus Urbains,
 2020;
 Modification n°3 du
 PLUH, 2022
 Etat d'avancement
 des projets au 1er
 avril 2023

➔ Un total de 13 572 ha, soit **26%** de la surface de la Métropole de Lyon est occupée par des tissus résidentiels

► CONCLUSION

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT BÉNÉFIQUE À DES MICRO-TRANSITIONS CULTURELLES

Ce dispositif permet d'éclairer les micro-transitions culturelles qui font évoluer les perceptions esthétiques et symboliques de la nature en ville

En apparence, cette étude impulse des valeurs et des perceptions individuelles et subjectives écolo-centrées. Mais pour mieux comprendre son importance, il semble pertinent de replacer l'enjeu de la renaturation dans un contexte sociétal et culturel plus large.

Les valeurs et fonctions associées aux espaces communs ainsi que l'engagement en matière de renaturation est largement **dépendant de la valeur et du sens que l'on attribue au vivre ensemble** (humain/non-humain, vivant/non-vivant). Les significations que les cohabitants donnent aux espaces communs sont le fruit de leur expérience et de leur construction sociale et culturelle donc de leur façon d'habiter.

Si le **moteur climatique apparaît comme l'élément le plus conscientiser** de notre panel et que les premières motivations exprimées sont celles de la lutte contre les îlots de chaleurs et la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, il en découle aussi un besoin de restaurer des connaissances et sagesse ancestrales ainsi que **du lien social propice aux solidarités micro-locales**.

Mais pour que ces passerelles entre démarche écologique et démarche sociale puissent mieux se nourrir l'une l'autre, il conviendrait d'attribuer plus de temps au travail d'accompagnement.

Un dispositif qui déploie le pouvoir d'agir des citoyens colibris

La crise écologique, matérialisée par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, produit souvent un **sentiment individuel d'impuissance**.

S'inscrire dans une **approche participative** de renaturation peut permettre aux citoyens de s'investir concrètement et d'**avoir un impact réel sur leur environnement quotidien**.

C'est aussi une façon de leur proposer de **se réapproprier les espaces communs** et de concevoir différemment leur environnement de vie en réponse à de nouvelles aspirations.

Le dispositif contribue à cette approche et rejoint les valeurs et les méthodes de l'**éducation populaire**.

Ces objectifs de fond s'inscrivent dans un **projet de société** et dans une stratégie territoriale, visant à :

- **Considérer les enjeux de renaturation et de biodiversité comme un acte d'hospitalité envers l'ensemble des vivants**
- **Rendre acceptable et désirable une nouvelle esthétique de la nature «sauvage»**
- **Transmettre des savoirs et des compétences aux habitants pour asseoir leur confiance, leur considération et leur pouvoir d'agir**
- **Multiplier les ambassadeurs sur le territoire pour déployer les initiatives inspirantes**

Un accompagnement indispensable : expertise, appui technique, lien social...

Lancé depuis moins de deux ans, le dispositif d'aide à la végétalisation des résidences collectives est en bonne voie pour atteindre ses objectifs. L'accompagnement expérimenté via les associations naturalistes a fait l'unanimité et reste un prérequis pour appuyer les habitants engagés et souhaitant être acteurs des transitions écologiques et sociales.

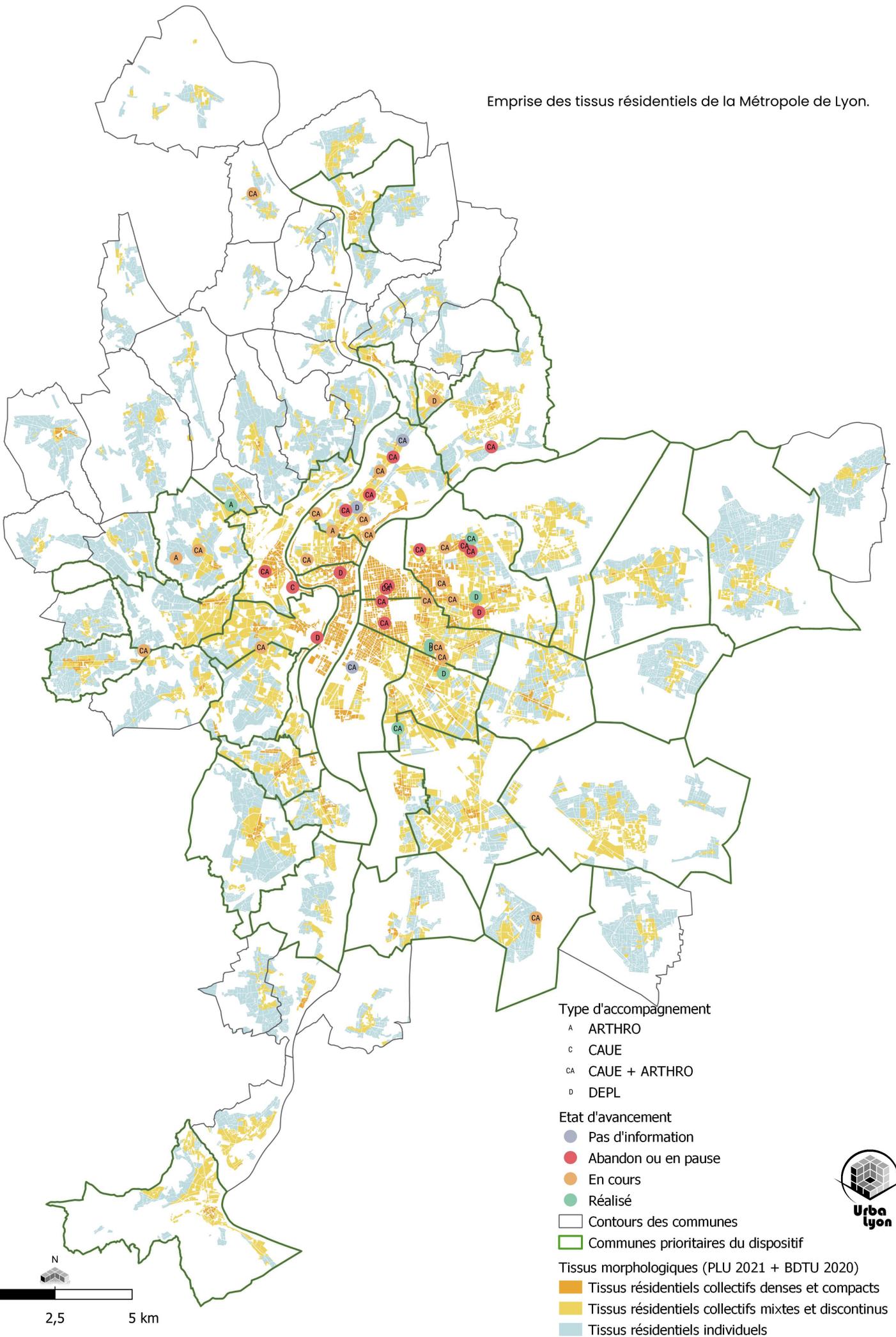
« Sans l'accompagnement, on aurait ramé et on se serait démotivé. On était en interaction avec l'association, c'était stimulant » Femme, 77 ans

« On a eu des conseils sur le choix des essences, sur les modalités et les distances de plantation, sur l'entretien et l'arrosage » Homme, 50 ans

« Ma copropriété rêvée : un lieu partagé, ouvert et respecté, vertueux sur la présence de la nature en ville » Femme, 48 ans

« Je peux dire que c'est au-delà de mes espérances. Nous avons gagné en beauté, en fraîcheur, en biodiversité, en couleur, etc. On a gagné en esthétique de la copropriété » Homme, 50 ans

« DEPL sont des jeunes passionnés, extraordinaires. Ils proposent vraiment un enseignement! Je me suis dit, je vais les filmer pour montrer leurs explications à tous les copropriétaires », Homme, 50 ans



Type d'accompagnement

- A ARTHRO
- C CAUE
- CA CAUE + ARTHRO
- D DEPL

Etat d'avancement

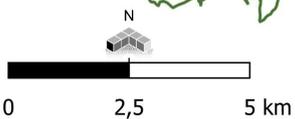
- Pas d'information
- Abandon ou en pause
- En cours
- Réalisé

□ Contours des communes

□ Communes prioritaires du dispositif

Tissus morphologiques (PLU 2021 + BDTU 2020)

- Tissus résidentiels collectifs denses et compacts
- Tissus résidentiels collectifs mixtes et discontinus
- Tissus résidentiels individuels





ANNEXE – POUR ALLER PLUS LOIN, DES ÉLÉMENTS DU BENCHMARK

[01]

A Montréal, la végétalisation participative est portée par le programme **“1 Arbre pour mon quartier”** (sur les espaces privés) et le programme **“Ruelles vertes”** (sur les espaces publics). Sur 2 arrondissements (277 000 hab au total), l’OBNL “Ville en vert” organise la déclinaison locale de ces programmes **en engageant 2 ETP dédiée à la mobilisation citoyenne**.

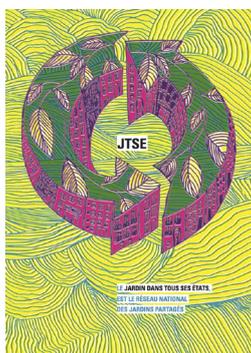
Dans le cadre du dispositif «Un arbre pour mon quartier», deux **campagnes annuelles** (au printemps et à l’automne) sont organisées pour **rythmer le calendrier de plantation** et mobiliser un maximum d’acteurs.

Ce fonctionnement permet de **respecter le cycle du vivant** tout en sensibilisant les habitants aux besoins du végétal.

Par ailleurs, ces opérations «coup de poing» permettent de **créer une dynamique positive** et d’**éviter les découragements** causés par une trop longue attente avant la plantation.

[02]

Aux origines des jardins partagés, **une charte datant de 1997 qui retrace l’esprit** de ces jardins, avec tous leurs enjeux sociaux.



English below

Votre arbre à prix mini jusqu'au 30 mai

C'est parti ! Les ventes de la campagne de printemps sont ouvertes !

Cette année encore, le [REQ](#) et la [Soverdi](#), en collaboration avec les villes de Montréal, Dorval, Kirkland, Côte-Saint-Luc et Pincoirt vous invitent à planter des arbres à petits prix pour embellir votre terrain et faire un geste concret pour l'environnement.

[03]

Les facteurs de réussite de la stratégie Montréalaise sont :

- > une somme d’actions et de structures en synergies
- > la mobilisation d’intervenants de proximité, enjeu central pour faciliter l’appropriation des enjeux de Nature en ville par les habitants
- > la mise en place de partenariats avec des centres éducatifs et communautaires ou des acteurs sociaux afin d’élargir les publics touchés par le dispositif
- > une animation sur le terrain et transversale (végétalisation, compost, tri sélectif, gestion des eaux usées, etc.)
- > des campagnes de communication cohérentes avec le planning de plantation
- > une communication via des outils web (carte des ruelles vertes, photos inspirantes, etc.)
- > la création dès le démarrage du projet d’un collectif d’habitants (minimum 5 personnes mobilisées tout au long du processus) permettant de créer une dynamique et de pérenniser le projet
- > l’organisation d’ateliers avec les horticulteurs pour choisir les végétaux et arbitrer sur les techniques d’entretien
- > la mise à disposition d’une grande boîte à outils : tableaux d’essences « Vivace & arbustes » & « arbres », etc.



[04]

Plusieurs projets de recherche européens dédiés à la mise en place des Solutions Fondées sur la Nature en milieu urbain documentent des méthodologies de co-design à mettre en place avec les habitants.

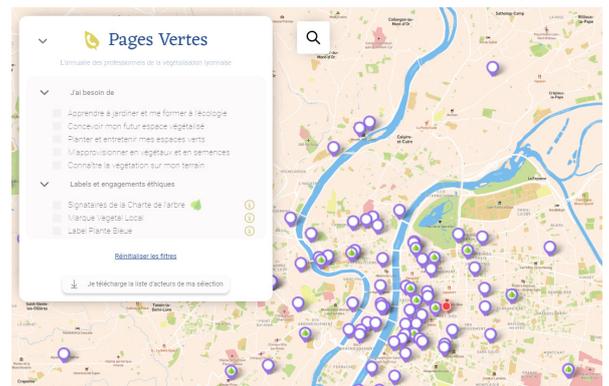


Les principes du co-design sont :

1. L'ouverture & l'inclusivité: en cherchant à inclure dès le début de l'engagement, toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision.
2. Le partage des objectifs et des visions : en explorant des perspectives et des attentes éventuellement différentes, trouver un terrain d'entente et élaborer une vision et un objectif communs
3. La transparence: en étant honnête et réaliste quant aux règles du jeu, au résultat souhaité, ainsi qu'à l'étendue et aux limites de l'engagement
4. La pensée à long terme : en planifiant à long terme toutes les étapes à réaliser, anticiper l'entretien, la gouvernance et le suivi dès la conception initiale du projet commun.
5. La souplesse et la patience : en gardant du temps pour adapter le processus, ajuster les plans, les règles de collaboration et la stratégie en fonction de l'évolution des besoins, des idées et des circonstances des acteurs.
6. L'expérimentation et le retour d'expérience : en encourageant activement l'apprentissage itératif, les essais et les erreurs. Les environnements d'apprentissage doivent permettre aux parties prenantes de créer et de tester de nouvelles choses. L'acceptation de projets « inachevés » ou « à améliorer » est cruciale.

[05]

Sur la plateforme Canographia, un [annuaire des professionnels](#) de la végétalisation est disponible.



Quelles aides pour mes projets ?

Dans votre copropriété, la transition écologique peut s'inscrire à plusieurs niveaux. Ce tableau récapitule les aides

	Nom du programme	Type d'aide	Description / objet
JE SEME LA NATURE EN VILLE	Marathon de la biodiversité ●●●		> Finance à 100% la création ou la restauration d'infrastructures écologiques (trame turquoise). Pour les haies et les ripisylves, seuls les projets > à 100m. > Conseils pour la préparation du sol, plantation, entretien, etc.
	Canographia ●●●●		> Plateforme web rassemblant des ressources pour faciliter le passage à l'action. > 1 carte participative d'initiatives de végétalisation, 1 outil de sélection des projets, etc.
	Enracinons nos rues ●		> Programme de plantation citoyenne sur le domaine public, animé par les habitants.
	Arbres de pluie ●		> Finance la plantation d'arbres pour infiltrer directement les eaux pluviales. > 1 fosse d'arbre capte l'eau sur 100 à 150 m2 de surface imperméabilisée. > Co-conception des projets avec les citoyens
	Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs ●		> Accompagne la végétalisation des copropriétés et des logements sociaux. > Finance les espaces de pleine terre, jusqu'à 65% du coût d'implantation.
J'ÉCONOMISE L'ÉNERGIE	Jardin collectifs et partagés ●●		> Soutien des investissements nécessaires à la création d'un jardin (aide plafonnée à 10 000 € pour une association, 100 000 € pour un bailleur social). > Soutien au Passe Jardins qui fournit aux citoyens un accompagnement technique.
	Écoréno'v - bonus confort été & toitures végétalisées (TV) ●●		> 25€/m² pour les TV extensives, avec un substrat entre 8 et 12cm. Plafonné à 1000€. > 50€/m² pour les TV semi-intensives ou intensives, avec substrat d'au moins 15cm.
	Prime Air Bois ●		> Aide financière pour le remplacement de cheminée ancienne génératrice de pollution. > Objectifs : réduire la pollution liée au chauffage individuel au bois, améliorer la qualité de l'air.
	Accompagnement Energie & climat ●●		> Aide technique ou financière pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments ou d'énergies renouvelables.
JE TRIEMES DÉCHETS	Habiter mieux ●		> Financement et accompagnement technique pour la réalisation de travaux techniques du projet de travaux, etc.) > En fonction de son revenu, il est possible d'obtenir une subvention de la commune ou une aide de solidarité écologique de l'État de 10% complémentaire et cumulable.
	Obtenir ou réparer un bac de tri ●		> Particuliers, régies immobilières et entreprises peuvent demander gratuitement un bac de tri.
	Demande de site de compostage dans ma copropriété ou dans mon quartier ●		> Installation d'un site de compostage, organisation d'une formation et d'un accompagnement technique (la MdL)
JE ME DEPLACE	Demande de composteur individuel ●		> Composteur individuel gratuit
	Aide à l'achat d'un vélo ●		> Aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo électrique classique ou d'un vélo classique.
	Aide à l'achat d'un véhicule propre ●		> Aide financière pour acquérir un véhicule à faible émission et remplacer un ancien véhicule. > Pour les habitants ou travailleurs d'une Zone à faibles émissions (ZFE), Crit'Air 5 (ou «non-classé») et d'un revenu fiscal de référence inférieur à 100 000€.
AUTRE	Demande d'aménagement cyclable ●		> Demandes pour l'entretien d'un aménagement cyclable existant (piste cyclable, bande, panneau), le réseau des voies lyonnaises (existantes ou en projet).
	Accompagnement en amont des projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement et culture ●		> Assistance gratuite téléphonique ou par mail permettant de bénéficier d'un accompagnement technique. > Objectifs : concrétiser un projet (d'architecture, de paysage ou d'urbanisme), connaître les modalités et outils de la commande publique à aborder), connaître les conditions de mise en œuvre.



* TYPES DE CIBLES :

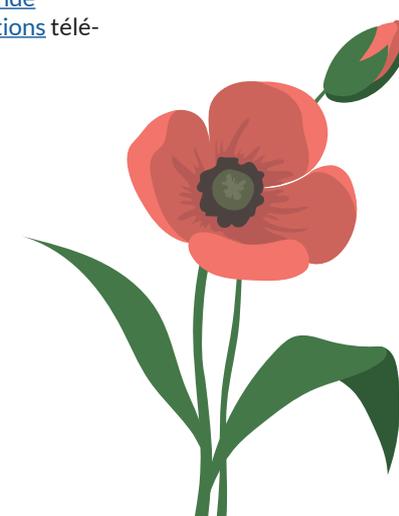
- Collectivités
- Particuliers - copropriétaires
- Entreprises - associations - bailleurs sociaux
- Agriculteurs

* TYPES D'AIDES

- Réseau de partenaires :** outil de mise en relation d'acteurs
- Accompagnement :** dispositif d'accompagnement technique pour les porteurs de projet - don de matériel
- Financement :** subvention financière
- Information :** connaissance des outils et des procédures



Contexte / Mots clés	Organisme porteur	Je passe à l'action
Techniques (mares, haies, etc.) sur les terrains publics ou privés de la zone linéaire sont pris en compte	MdL & Agence de l'Eau	Soumettre un projet avant le 31/12/2024 Consulter les zones éligibles
Appui à l'action des citoyens souhaitant végétaliser la ville (inventaire d'essences d'arbres, 1 annuaire de professionnels du paysage, etc.)	MdL	Découvrir le site
Appui à la Maison pour Tous des Rancy	Maison Pour Tous des Rancy	Découvrir le dispositif
Travaux de végétalisation dans le sol au lieu de rejoindre le réseau d'assainissement (fosse d'arbre aménagée). Coût moyen : 3 500 € HT / fosse d'arbre aménagée	MdL, OFB & UE Programme ARTISAN	Découvrir le dispositif
Appui aux travaux, diagnostic/conseil de structures d'accompagnement	MdL	Soumettre un projet
Appui à hauteur de 40 % du coût hors taxes des dépenses de réalisation - aide sociale ou une collectivité locale) et des conseils sur les jardins (~100 séances de formation/an)	MdL	Faire une demande
Appui à hauteur de 50 % du coût d'installation (travaux de moins de 13cm. Plafond à 50 % du coût de l'installation)	ALEC	Découvrir le dispositif et les aides aux travaux
Appui financier, de 1000€ à 3000€ pour les ménages aux revenus modestes afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire	ALEC	Faire une demande éligibilité ou de paiement après travaux
Appui à la rénovation de son logement, se lancer dans un projet de rénovation de son logement	ALEC Programme Petites villes de demain	Soumettre un projet
Appui aux travaux de rénovation énergétique (diagnostic thermique, montage de panneaux solaires, etc.) à hauteur de 35% à 50% du montant des travaux (plafond : 20 000€), avec une prime de 1 000 € de la MdL	SOLIHA Rhône et MdL	Faire une demande
Appui à la mise en place d'un bac de tri (ou une réparation)	MdL	Faire une demande
Appui à la mise en place d'un accompagnement technique (entièrement pris en charge par la Métropole de Lyon)	MdL	Faire une demande pour une copropriété Faire une demande pour un quartier
Appui à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation (covoiturage, réparation de cargo, d'un vélo pliant ou d'un vélo mécanique d'occasion reconditionné)	MdL	Faire une demande
Appui à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation pour les véhicules anciens et polluants n'ayant plus le droit de rouler (véhicules anciens, détenteurs d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisés) à hauteur de 19 600 euros par part	MdL	Faire une demande avant le 31/01/2023 Carte des ateliers d'auto-réparation
Appui à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation pour les véhicules anciens et polluants n'ayant plus le droit de rouler (véhicules anciens, détenteurs d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisés) à hauteur de 19 600 euros par part	MdL	Faire une demande
Appui à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation pour les véhicules anciens et polluants n'ayant plus le droit de rouler (véhicules anciens, détenteurs d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisés) à hauteur de 19 600 euros par part	MdL	Faire une demande
Appui à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation pour les véhicules anciens et polluants n'ayant plus le droit de rouler (véhicules anciens, détenteurs d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisés) à hauteur de 19 600 euros par part	CAUE	Faire une demande Voir les publications téléchargeables



Dispositif : dispositif permettant de faciliter l'installation ou de proposer une aide financière à vos projets

Dispositif : dispositif apportant des connaissances et des informations utiles à vos projets

ALEC : Agence local de l'énergie et du climat

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

MdL : Métropole de Lyon

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référente : **Emmanuelle Virey - e.virey@urbalyon.org**

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences du personnel de l'Agence d'urbanisme, notamment M. Mommeja (urbaniste), N. Bab Hamed (sociologue), F. Aubert (géomaticien), A. Gabrion (graphiste) et E. Virey (agronome)



Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme